

Conseil Unité IPSIM 22 mars 2023

Compte-Rendu Conseil Unité 2023

Rédaction du compte rendu : Liên Bach, Jeff Manzanares et Christophe Maurel

Présents (es) :

Henrique Afonso, Perrine Rudinger (Invitée), Stéphane Mari, Claire Corratge-Faillie, Fanchon Divol, Léon Dirick, Sabine Zimmermann, Virginie Thiry, Lucille Gorgues, Yann Boursiac, Florence Vignols, Sandra Cortijo, Alexis De-Angeli, Jeff Manzanares, Cécile Abauzit, Valérie Rofidal, Christophe Maurel et Hugues Baudot.

Excusée : Sandrine Ruffel.

Ordre du jour :

- 1) *Demandes de postes en cours*
- 2) *Debriefing retraite IPSIM 2023*
- 3) *Mise à jour : règlement intérieur unité IPSIM*

1- Demandes de postes en cours

Comme annoncé lors de l'assemblée générale IPSIM de janvier, notre unité rentre dans une phase où le nombre de départs à la retraite sera plus marqué. Alors que nos demandes antérieures de postes privilégiaient les plateformes, il faudra désormais mieux prendre en compte les besoins croissants des équipes.

Côté INRAE

L'INRAE a annoncé qu'il voulait favoriser le recrutements d'ITAs (+20%). Les demandes de postes sont à remonter entre janvier et février.

- Bilan 2022 :
 - SIRENE : Stockage de carbone dans le sol (CRCN) => ce poste a été mis au concours et sera ouvert en 2023
 - FEROS : Réseaux de gènes et assimilation du Fer (CRCN)
 - INFLUX : Electrophysiologie (CRCN)
 - Plasticité : Bio-informatique (IE)
- Demandes 2023 : Toutes les demandes 2022 ont été maintenues. S'y ajoutent 5 demandes supplémentaires : un CRCN (Memo) ; 3 TR [TEL : Technicien-ne serriste (retraite de J. Garcia) ; Aqua : Technicien-ne biologie moléculaire des plantes (retraite prévue de X. Dumont), Admin et Financière : Gestionnaire administratif] et un IE [Systems : Génomique végétale sur cellules uniques (retraite prévue de W. Sponarzki)]

Côté CNRS

Au CNRS, les demandes de postes ont été remontées en septembre 2022. Pour mémoire :

- IR : Analyse numérique ; SYSTEMS Mobilité en 2020
- IE : Electrophysiologie ; 50% Plateforme EHEV/ 50% INFLUX

Conseil Unité IPSIM 22 mars 2023

Ce poste a été mis à la mobilité à la fin de l'année 2022, ce processus s'étant révélé infructueux. Il n'est pas exclu qu'il y ait une ouverture de ce poste au cours de l'année 2023.

Côté Chaires de Professeurs juniors (CPJ)

Contrairement aux autres organismes, le CNRS ouvre des chaires sur plusieurs unités qui sont ainsi mises en compétition. En ce qui nous concerne, un profil sur l'Intelligence Artificielle en **Biologie (MOIK-IA)** a été ouvert. Pour ce poste, Montpellier a été choisie comme site préférentiel avec 3 laboratoires intéressés : IPSIM, IGMM, LIRMM

L'appel à candidature a été ouvert le 16 mars et sera clos le 14 avril 2023

Avec 37 postes cette année, la voie des CPJ reste minoritaire et ne représente que 10% des recrutements de chercheurs au CNRS

- En ce qui concerne le poste MOIK-IA, l'appel à candidature s'est fait trop rapidement.
=> Nous ne sommes pas vraiment prêts, et il est vraisemblable qu'il n'y ait pas beaucoup de candidats, de même que pour l'IGMM.
- Si le concours était infructueux cette année, il pourrait être reconduit l'année prochaine. Quoi qu'il en soit, nous nous félicitons que l'IPSIM soit bien identifié pour ce genre de poste et les approches d'IA.

Chaire de Professeurs Juniors « Nutrition des plantes dans un contexte de changement climatique »

L'IPSIM porte un des 4 profils de CPJ remontés au Ministère par le pôle AEB pour la période 2023-2026. L'unité reste optimiste car ce poste pourrait effectivement être ouvert dans les prochaines années (Taux de succès estimé à plus de 50%).

En conclusion, des informations mises à jour pourront être apportées au conseil d'unité, à l'automne prochain, après l'instruction des demandes de postes auprès du CNRS.

2- Debriefing Retraite IPSIM 2023

Remerciements de la direction au Comité d'organisation retraite :

- Cécile Abauzit – Sandrine Chay – Isabelle Cherel – Sandra Cortijo – Lucille Gorgues – Françoise Gosti – Ester Izquierdo-Alegre – Gabriel Krouk – Doan Luu – J-f Manzanares – Christophe Maurel – Anna Medici – Véronique Santoni – Alexandre Vettor
- **Mais aussi** : Yann, Claire, Colette, Arthur, Cécile F., Lien, Antoine, Perrine, Rogatien (ADAS)

Une réunion finale avec les organisateurs sera organisée le 13 avril afin de faire un débriefing complet de l'évènement. Pour l'heure, le conseil d'Unité estime que cette retraite IPSiM 2023 a été une réussite totale, du point de vue de la cohésion de l'Unité et de la motivation de tous les agents. Les tables rondes étaient bien organisées et animées, mais pas assez longues. Il sera important d'avoir plus de temps pour les prochaines sessions (Avis de l'ensemble des équipes, de Florence V et de Valérie R)

Il sera également important d'assurer un suivi de ces tables rondes et un petit texte a été demandé à chacun des organisateurs pour bien identifier les points discutés (Claire). Il sera

Conseil Unité IPSIM 22 mars 2023

aussi nécessaire d'impliquer de nouvelles personnes, pour aider les organisateurs et la direction à mettre en place ce suivi ou à engager les mesures préconisées (Sandra Cortijo)
Il est conclu que la prochaine retraite IPSiM sera très certainement organisée en 2025, afin d'engager la discussion du prochain projet d'unité.

3- Mise à jour du règlement intérieur unité IPSIM

Le Règlement Intérieur d'Unité (RIU) en vigueur repose sur une version de texte établie en juillet 2013. Il s'agit d'un texte de référence qui s'appuie sur et complète les documents suivants :

- Des règles de fonctionnement propres à certaines entités de l'unité, comme les services de culture ou les plateformes et plateaux techniques,
- Le règlement intérieur de centre (remis à jour en 2022),
- Les règles de nos employeurs,
- La convention d'UMR. En ce qui nous concerne, un modèle CNRS-UMR a été proposé mais il reste à finaliser et à formaliser par l'ensemble de nos tutelles. Notons au passage que notre UMR a été créée il y a 50 ans et que nous n'avons toujours pas de convention d'UMR!

Le RIU a une valeur statutaire actée par les tutelles et validée par le conseil d'unité.

Christophe indique que la version actuelle de notre RIU est totalement désuète et qu'il faut la remettre à jour, dans la foulée des efforts qui sont apportés pour le règlement intérieur de centre et la convention d'UMR. La procédure est la suivante

- Version 1 : Perrine Rudinger est partie d'un modèle CNRS (le plus exhaustif) et a intégré des éléments INRAE qui manquaient.
- Version 2 : la direction a ajusté le texte en y insérant des annexes spécifiques à l'unité (44 pages... avec les annexes). C'est cette version qui est présentée en conseil d'unité.
- Version 3 : Divers collègues de l'unité vont contribuer, selon leurs compétences et attributions, à l'avancement du texte. Nous nous donnons un délai de 3 mois (fin juin) afin d'obtenir cette nouvelle version V3.
- Version 4 : Cette version sera amendée par les tutelles
- Version finale : Elle sera soumise à un vote d'approbation du conseil d'unité, de manière possible à la fin 2023.

Présentation Version 2

Le RIU en vigueur comprend 3 annexes (1-Consignes hygiène/Sécurité + 2-Consignes utilisation installation culture + 3- Charte informatique). La Version 2 intègre 6 annexes supplémentaires dont « Désignation, fonction et rôle du chefs d'équipe » ou encore « Télétravail à l'IPSiM ». Un principe général du document sera de mettre en annexe les points de fonctionnement interne susceptibles d'évoluer. Le texte général comprendra les règles intangibles.

Christophe balaye rapidement le texte en indiquant les points majeurs à compléter :

Chapitre 1 « Gouvernance et fonctionnement de l'Unité » - Articles 1 à 8 (1-direction unité, 2-AG, 3-Conseil unité, 4-autres instances, 5-Organisation de l'Unité, 6-Accès aux locaux, 7-utilisation des ressources techniques et collectives, 8-Développement durable).

Conseil Unité IPSiM 22 mars 2023

Article 4 =>Faut-il décrire les CMC et le CTL ? Ces deux instances seront en effet mentionnées dans le texte principal car elles sont profondément ancrées dans notre mode de fonctionnement interne.

Article 7 => Inclure les annexes mises à jour (dispositifs de culture, plateaux et plateformes). Ces annexes seront mises à jour par les personnes responsables des structures.

Chapitre 2 « Ressources Humaines » - Article 9 à 15 (9-Durée de travail, 10-Dispositif de suivi de temps de travail, 11-Sorties pendant les heures de travail, 12-Congés, 13-Absences, 14-Télétravail, 15-Mission et Formation)

Article 10 : Il est rappelé que cet article récapitule des éléments rediscutés récemment (2021) et que nous ne remettons pas en cause dans la procédure actuelle : Les membres de l'IPSiM travaillent sous un régime d'horaires fixes ce qui implique une absence de badgeage, de plages de présence communes, et des règles concernant la pause méridienne.

Chapitre 3 « Prévention risques santé, sécurité au travail » Article 16 à 18 (16-Acteurs prévention, 17-Organisation, 18-Interdictions).

Les annexes concernant ce chapitre devront être mises à jour par les Assistants Prévention, en trouvant un équilibre avec le corps principal du RIU.

Chapitre 4 « confidentialité, publication communication, propriété intellectuelle » Article 19 (Ajuster avec la convention UMR)

Chapitre 5 « Protection des données, dans les systèmes d'informations, protection des données personnelles » Article 20 à 22 (20-Utilisation de moyens informatiques et sécurité des systèmes d'information, 21-protection des données personnelles, 22-archivages).

Ces sections devront être visées par Henrique, Cécile Fizames et Colette Tournaire-Roux.

Chapitre 6 « Dispositions finales » Article 23 (entrée en vigueur), Article 24 (Publicité)